



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du  
Conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 29 mars 2021 à 8 h 30  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine  
À huis clos**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

**ABSENCES :**

Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement par intérim

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

\_\_\_\_\_

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 8 h 30, mais aucune question n'est posée.

10.01

\_\_\_\_\_

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 8 h 30 et se termine à 8 h 34.

10.02

\_\_\_\_\_

**CA21 12077**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 29 mars 2021, à 8 h 30**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 29 mars 2021, à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA21 12078**

**Autoriser une dépense totale de 51 094,89 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à GBI experts-conseils Inc au même montant, pour les services professionnels d'installation et/ou remplacement des systèmes d'éclairage des terrains sportifs aux parcs Lucie-Bruneau et Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2021-15-SP (3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 51 094,89 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis, documents d'appel d'offres et autres services professionnels concernant l'installation et/ou remplacement des systèmes d'éclairage des terrains sportifs aux parcs Lucie-Bruneau et Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou.

D'adjuger à la firme GBI experts-conseils Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 11 mars 2021, soit pour une somme maximale de 51 094,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2021-15-SP.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1217715011

---

**CA21 12079**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que les travaux d'éclairage et de signalisation routière » (RCA 155)**

Vu l'avis de motion numéro CA21 12054 du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que l'éclairage et la signalisation routière » (RCA 155), donné par la conseillère d'arrondissement madame Kristine Marsolais, à la séance du 2 mars 2021;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 2 mars 2021 par sa résolution CA21 12054;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que l'éclairage et la signalisation routière » (RCA 155), tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.01 1217169005

---

#### **CA21 12080**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs » (RCA 156)**

Vu l'avis de motion numéro CA21 12055 du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs » (RCA 156), donné par la conseillère d'arrondissement madame Andrée Hénault à la séance du 2 mars 2021;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 2 mars 2021 par sa résolution CA21 12055 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs » (RCA 156), tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.02 1217169006

---

**CA21 12081**

**Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction d'un bâtiment résidentiel de 12 étages situé au 7051 du boulevard des Galeries-d'Anjou**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2021;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction du bâtiment résidentiel de 12 étages situé au 7051 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot 1 005 144 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation, minute 38263 de M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre et aux plans de NEUF ARCHITECT(E)S, datés du 30 mars 2020 incluant les révisions du 28 janvier 2021.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1208770041

---

**CA21 12082**

**Levée de la séance extraordinaire du 29 mars 2021**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 8 h 36.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement par  
intérim

---